

Appel à candidatures 2026/2027 pour une résidence-mission qu(art)iers de La Porte du Hainaut

en direction des artistes du spectacle vivant (théâtre)

en partenariat avec
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France

PRÉAMBULE

Fruit d'un travail collaboratif de plus de 2 ans et demi, La Porte du Hainaut a adopté son projet de territoire 2024/2044.

Sa finalité ? Investir pour la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.

Ses valeurs ? La solidarité et la promotion de la citoyenneté, l'égalité Femme/Homme, la création et la répartition des richesses au service de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire, l'équité dans le développement des bassins de vie, le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable où la nature est préservée, tout cela au sein d'une vision communautaire partagée.

Ses ambitions ? Vivre ensemble, faire territoire et soutenir l'innovation

Ses engagements ? Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire, faire face collectivement aux enjeux globaux et accompagner les conversions et la résilience.

Engagée depuis 2015 dans le développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire (dispositif artiste rencontre territoire scolaire (ARTS) suivi de deux contractualisations CLEA puis d'un contrat local d'éducation artistique nouvelle génération pour 3 ans de 2023 à 2026), La Porte du Hainaut et ses partenaires poursuivent leur engagement au travers d'un second contrat local d'éducation artistique nouvelle génération pour la période 2026/2029, l'écriture et la mise en place de ce nouveau conventionnement est en cours. Parallèlement et de manière complémentaire à cette démarche concernant l'ensemble du territoire, La Porte du Hainaut développe pour la seconde année une résidence-mission qu(art)iers à des fins d'EAC et de cohésion sociale.

1- À propos du présent appel à candidatures

1.1 Cadre de la résidence-mission

Qu'est-ce qu'une résidences-mission qu(art)iers ?

Les résidences-mission qu(art)iers sont initiées à des fins de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Il s'agit pour l'artiste de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes, de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne, ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés. Il est également souligné que toutes les propositions doivent être imaginées – dans leurs contenus, leurs formes et leurs expressions – de façon à garantir une véritable mixité sociale et culturelle au risque sinon de créer des propositions stigmatisantes et excluantes.

Finalités du programme qu(art)iers

Pour tendre vers la généralisation d'une proximité organisée entre les habitants d'un quartier et des artistes et leurs œuvres sur une durée significative ;

Pour fédérer, autour d'une présence artistique, les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs et culturels d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Pour créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle ;

Pour vivre une expérience sensible en ultra-proximité, à l'échelle d'un lieu de vie et au rythme des propositions d'un artiste, architecte, journaliste, etc. au propos éminemment actuel spécifiquement invité en résidence ;

Pour accompagner, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

Pour qui ?

Pour tous les habitants d'un quartier concernés par la politique de la ville (QPV), avec une prise en compte particulière des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), sur les différents temps de vie.

Comment ?

En s'appuyant sur plusieurs idées-forces :

- La présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel sous forme de résidence-mission dans le ou les quartier(s) ;
- L'accompagnement des habitants du quartier, par les acteurs professionnels du terrain, à l'accueil et à la rencontre active de cet artiste, de son univers et de ses œuvres ;
- Tirer parti de cette présence artistique pour fédérer les forces vives, notamment associatives, sociales et éducatives, du quartier autour de futurs projets partagés, fédérateurs et décroissant (inter-âges, inter-champs d'intervention, inter-temps, etc.).
- Colorer ces résidences des esthétiques et thématiques qui correspondent à des enjeux identifiés dans les QPV : artistes travaillant les questions de paysages, architecture, urbanisme, cadre de vie,

géographies physiques et/ou sensibles, aménagement et tout projet permettant d'aborder ces territoires comme des laboratoires de transitions énergétique et urbaine et plus largement comme des laboratoires d'expression des droits culturels.

Positionnement de la résidence- mission

Cette résidence-mission est ouverte aux artistes du spectacle vivant et plus spécifiquement du théâtre.

S'inscrivant au cœur du quartier prioritaire "Schneider" et des autres QPV environnants, cette deuxième résidence-mission aura pour objectif de capitaliser sur les dynamiques et les complicités nées de la première édition. Pour ce nouveau chapitre, le territoire invite un artiste ou une compagnie de théâtre à poser un regard complice sur ces quartiers, avec un double défi : élargir le cercle des bénéficiaires et fédérer les énergies.

Par le biais du jeu théâtral, de l'expression corporelle et de la pratique textuelle, cette résidence vise à :

- * Favoriser la prise de parole et libérer l'expression des habitants, souvent éloignés des structures culturelles traditionnelles

- * Développer la confiance en soi et valoriser les parcours individuels, en permettant à chacun de trouver sa juste place au sein du collectif.

- * Renforcer le lien social intergénérationnel et inter-quartiers en incitant les différents groupes de participants à collaborer, à se rencontrer et à faire œuvre commune.

L'enjeu majeur de cette reconduction sera de réussir à faire travailler ensemble des anciens et des nouveaux participants, transformant les graines semées l'année passée en un véritable espace de création partagé, inclusif et structurant pour la vie du quartier tout en veillant à garder un volume de partenaires permettant un travail de fond avec les différents partenaires.

Il est attendu que cette résidence-mission entre en résonnance avec deux des axes de l'engagement n°1 du projet de territoire « *Rattraper les retards de développement & agir là où un accompagnement équitable est nécessaire* :

- [...]
- *Éducation et réussite éducative (investissement des champs de la petite-enfance et activités périscolaires, éducation populaire, actions de préventions et de protection en direction de la jeunesse, mise en œuvre de la stratégie jeunesse (15/25 ans))*
- *Culture pour tous (Plan de développement de la lecture publique, diffusion et médiation culturelle dans une logique de proximité et de rééquilibrage de l'offre, lieu de création artistique, d'éducation aux médias et à l'image) »*

Les notions de lien, de solidarité, de partage et de participation collective et citoyenne sont essentielles dans la mise en œuvre de cette résidence.

1.2 Présentation du territoire d'action

Le QPV Schneider est un QPV intercommunal qui rassemble les communes d'Escaudain, Louches et Roeulx.

Il est composé de 2130 habitants dont environ 22% de jeunes âgés de moins de 15 ans.

Disposant de nombreuses ressources éducatives et associatives, comme évoqué au point 1.4, l'ouverture culturelle des habitants du quartier, peu sensibilisés à l'art et à la culture, est un enjeu majeur.

1.3 Une résidence mission pilotée en transversalité

La présente résidence mission est pilotée en transversalité par la direction de l'innovation et de la cohésion sociale et la direction de la culture.

Direction Innovation Sociale & Cohésion Sociale

Dans le cadre de sa nouvelle génération des Contrats de Ville « Contrat Quartiers 2030 », le territoire de La Porte du Hainaut a inscrit un nouvel enjeu prioritaire ; celui de la transition écologique. En cohérence avec ses politiques portées au sein de la collectivité : le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le PAT (Projet Alimentaire Territorial), cette approche de la transition écologique sera déclinée dans les quartiers prioritaires en lien avec leurs deux programmes d'actions.

Décliner le Projet Alimentaire Territorial dans les quartiers prioritaires

- Soutenir les démarches d'éducation à une alimentation saine et durable.
- Promouvoir l'offre de proximité (travailler l'accessibilité physique et financière)
- Développer et animer un réseau d'approvisionnement de l'aide alimentaire (structuration d'une filière).
- Poursuivre le développement du réseau des jardins partagés et l'autoproduction (utilisation du foncier transitoire / Actions de solidarité pour la culture des jardins non entretenus > vers un « archipel nourricier »)
- Accompagner les nouvelles obligations de tri et compostage (loi anti-gaspillage de février 2020 / tri à la source de ces biodéchets).

Lutter contre la Précarité Energétique

Poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs et des habitants à la précarité énergétique.

Désenclaver les quartiers par une offre de mobilité inclusive

- Améliorer la connaissance et l'accessibilité de l'offre de transports en commun auprès des personnes vulnérables.

- Travailler la construction d'une compétence mobilité (se repérer et se diriger, construire un itinéraire, aller chercher l'information, mise en pratique...).
- Développer la pratique du vélo en prenant en compte les freins spécifiques aux QPV
- Soutenir les initiatives de mobilité solidaire (covoiturage solidaire, garage solidaire...)

Direction Culture

La Porte du Hainaut développe son projet culturel dans les domaines suivants :

- Le spectacle vivant
- La lecture publique
- Le Patrimoine
- L'image

Spectacle vivant : la programmation itinérante des Scènes plurielles

Le service spectacle vivant propose une programmation itinérante de spectacles vivants dans les communes de La Porte du Hainaut. Danse, cirque, théâtre et musique investissent des lieux réinventés au plus près des habitants pour leur faire découvrir des univers artistiques variés et originaux. Une programmation à destination des scolaires vient également compléter cette offre culturelle pour permettre aux élèves de bénéficier d'une sensibilisation artistique dès le plus jeune âge. Un accompagnement est proposé autour des spectacles de la saison pour permettre, à tous, d'accéder à des rencontres privilégiées avec un artiste, à un atelier artistique, une conférence, une exposition ; des actions culturelles nombreuses pensées avec des partenaires variés selon les univers et disciplines artistiques des spectacles. <http://www.agglo-porteduhainaut.fr/Culture/>

Lecture Publique : le réseau des médiathèques

La communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, depuis sa création, facilite l'accès de tous ses habitants à une offre de qualité dans le domaine de la lecture publique et s'est engagée dans une politique volontariste en la matière par la création et l'animation d'un réseau. Elle s'en est engagée en décembre 2021 dans la mise en œuvre d'un ambitieux schéma de développement de la lecture publique.

Le réseau est composé de 10 médiathèques communautaires et de 20 bibliothèques partenaires (municipales ou associatives) qui viennent renforcer le maillage du territoire.

Les médiathèques communautaires possèdent une carte unique, un catalogue partagé et un portail numérique commun. La gratuité est pratiquée pour les habitants du territoire.

La communication de la programmation culturelle de ces 10 équipements est commune. Les partenariats et les passerelles entre les programmations se renforcent par des propositions d'événements à l'échelle du réseau et des temps de travail sur des thématiques communes.

Le service lecture publique propose également une programmation sur l'ensemble du réseau (14 bibliothèques municipales, associatives et points lecture et 6 médiathèques fonctionnant en réseau sur la Vallée de la Scarpe). <http://www.mediatheques-porteduhainaut.fr>

Patrimoine

Le territoire de La Porte du Hainaut recoupe 3 territoires historiques médiévaux : le comtat de Flandre, la sénéchaussée d'Ostrevent et le duché de Hainaut. Traversée en outre par l'Escaut qui fut la frontière entre le royaume de France et le Saint-Empire Romain Germanique, son histoire est complexe et agitée de conflits militaires comme tous les territoires frontaliers. Elle est aussi riche de nombreux échanges culturels depuis l'Empire Romain jusqu'à la période actuelle.

Son patrimoine est le reflet de cette histoire, incarnée dans la pierre de ses monuments historiques, les collections de ses musées et la mémoire de ses hommes. Les collections des musées dont l'Intercommunalité a la charge sont orientées vers l'archéologie et l'histoire industrielle à Denain, l'histoire religieuse et les arts décoratifs (faïence) à Saint-Amand-les-Eaux et les arts et traditions populaires à Escaudain. Le territoire comporte également de nombreux sites hérités de l'histoire minière et classés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO parmi lesquels le site de Wallers Arenberg.

Site minier de Wallers – Porte du Hainaut

Cet ancien site minier, emblème du Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012, a fait l'objet d'une importante reconversion portée par La Porte du Hainaut, pour devenir notamment un pôle d'excellence en image et médias numériques.

Il développe également une politique d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'image permettant de faire du site un lieu référent de diffusion et de valorisation de la filière image. Dans ce cadre, y sont organisés des événements à destination du grand public et des professionnels.

Le projet de territoire ambitionne de faire de l'actuel site minier un lieu emblématique d'accompagnement et de mise en synergies des initiatives, de mobilisation et de fierté de la population comme d'attractivité pour les visiteurs et investisseurs externes, et de promotion du territoire. <http://www.arenberg-minecreative.fr/>

1.4 Publics cibles et partenaires

Les établissements scolaires

Le territoire du QPV "Schneider" touche trois communes que sont Escaudain, Louches et Roelx ; auxquels se joignent aussi le QPV "Couture Savonnerie" (Escaudain) et le QPV "Gambetta" (Louches). A l'échelle des trois communes nous recensons un ensemble de 16 écoles du premier degré (9 écoles à Escaudain, 2 à Louches et 5 à Roelx) et 2 collèges ("Félicien Joly" à Escaudain et "Voltaire" à Louches). Tous ces établissements scolaires sont classés en éducation prioritaire.

Aussi certains de ces établissements scolaires sont implantés en QPV :

- Maternelle Marcel Cachin - Escaudain (QPV "Couture Savonnerie")
- Elementaire Marcel Cachin – Escaudain (QPV "Couture Savonnerie")
- Primaire Schneider – Escaudain (QPV "Schneider")
- Maternelle Les Coquelicots – Louches (QPV "Schneider")
- Elémentaire Simone Veil – Louches (QPV "Gambetta")
- Collège Voltaire – Louches (QPV "Schneider")

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques. L'école primaire "Schneider" située à Escaudain a d'ailleurs développé un projet au cours de l'année scolaire 2025-2026 dans le cadre du dispositif Qu(art)iers, tandis que les autres établissements scolaires n'ont pas encore pris part à la dynamique impulsée.

Le tissu associatif et culturel concerné par la résidence

A l'échelle des communes d'Escaudain, Louches et Roelx, plusieurs acteurs particuliers rayonnent au sein des QPV.

Tout d'abord le territoire est doté d'une association "Main dans la Main" labellisée Espace de Vie Sociale par la CAF du Nord. Cet EVS situé à Louches (dans le QPV "Schneider") compte plus de 160 familles adhérentes en 2025 et développe un ensemble d'animations pour les habitants (entre autres des ateliers cuisine, tables d'hôtes, jardin, couture ; ainsi que des sorties). L'association célèbre ses trente ans en 2026. Dans le cadre de son nouveau projet d'agrément EVS "Main dans la Main" va renforcer ses actions de vie collective, de lien social, et de solidarité auprès de la population Louchoise.

À Escaudain, au sein du QPV "Couture Savonnerie" est aussi implantée une maison de quartier. "Nord Escaudain" participe à l'animation de la vie sociale et qui repose particulièrement sur des bénévoles pour proposer un ensemble d'activités chaque semaine.

Le QPV "Schneider" compte également une association de proximité nommée "Nouveau Regard" qui participe à l'animation de la vie locale et accueille les habitants pour leurs demandes du quotidien, notamment de l'aide pour les démarches administratives.

Les trois communes sont couvertes par un ensemble d'associations culturelles de proximité. Escaudain compte une douzaine d'associations culturelles telles qu'une harmonie de musique, le cercle laïc Jacques Brel en centre-ville, ou encore une association de danse "Classic Street Dance". Louches compte aussi quelques associations culturelles, particulièrement le "Groupement Artistique Louchois" qui propose un ensemble d'activités d'art. Enfin la commune de Roelx compte aussi plusieurs associations culturelles, ces dernières pouvant notamment exercer au sein de l'espace municipal "La Cense aux Mômes" qui est bien identifié des familles pour son offre de soutien à la parentalité et d'accompagnement des adolescents.

D'autres partenaires associatifs et institutionnels viennent intervenir sur le territoire tels que :

- Les Maisons Nord Solidarité Denain-Louches et Denain-Bouchain
- Le club de prévention spécialisée CAPEP
- Les CCAS et leurs Programmes de Réussite Educative à Escaudain et Louches

Le réseau des médiathèques communautaires de La Porte du Hainaut est également concerné par le périmètre de la résidence Qu(art)iers au travers de la médiathèque communautaire d'Escaudain, à proximité directe du QPV "Couture Savonnerie". Louches et Roelx s'appuient de leur côté sur deux bibliothèques municipales.

Il est également possible de prendre appui de manière plus large sur les politiques culturelles menées par La Porte du Hainaut (Spectacle vivant, Réseau des médiathèques communautaires, Patrimoine) ainsi que sur les structures culturelles, associatives et municipales, professionnelles du territoire.

Ces structures sont (liste non exhaustive) :

- Le centre des arts et de la culture « L'Imaginaire » à Douchy-les-Mines, le théâtre des Forges à Trith-Saint-Léger, le Théâtre de Denain, le Théâtre des Sources de Saint-Amand-les-Eaux
- L'association « Le Printemps culturel » à Douchy-les-Mines
- Le Centre régional de la photographie Hauts-de-France

Fondé il y a 40 ans, le CRP/ Centre régional de la photographie Hauts-de-France à Douchy-les-Mines est le premier centre d'art à s'être spécialisé dans le champ de la photographie et de l'image contemporaine en France.

Partenaire privilégié, le CRP/ s'engage aux côtés de la communauté d'agglomération. Le centre d'art se constitue comme lieu de conseil et de ressource pour les artistes et peut mettre à disposition son expertise dans le champ de la photographie et de l'image contemporaine.

Le CRP/ a la particularité d'être doté d'un fonds photographique de plus de 9 000 tirages originaux. Fort de cette collection, le CRP/ développe aussi une activité d'artothèque en proposant au prêt, près de 500 œuvres photographiques, accessibles à tous. Liée à son activité éditoriale importante, le CRP/ dispose également d'un fonds de documentation de plus de 8 000 ouvrages.

2 – Mise en œuvre de la résidence

2.1 Calendrier de la résidence

Il s'agit d'une résidence de trois mois pleins (consécutifs), plus une semaine d'immersion et de 1er rendez-vous, soit douze semaines, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

Le calendrier se déroule selon les temporalités suivantes :

La phase d'immersion : 1 semaine entre le 4 et le 16 novembre

La phase d'immersion comprend deux étapes :

- La journée de présentation au territoire prévue le 4 novembre 2026 (temps collectif)
Cette journée est destinée aux enseignants (1er et second degré) mais également aux professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation... L'enjeu est de faire se rencontrer l'artiste ou la compagnie sélectionné et les partenaires (découverte de l'univers des artistes, échange avec les participants etc.).
- La période d'immersion et de premiers rendez-vous : 1 semaine prévue entre 5 et le 16 novembre 2026

Cette phase est constituée de rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à mettre en place la co-construction du projet avec l'artiste.

La phase de développement : période du 1er janvier 2027 au 3 juillet 2027

Elle se déploie sur tout le reste du temps de la résidence soit 11 semaines. Il est demandé au candidat de préciser ses disponibilités sur cette période dans sa candidature.

Au cours de cette phase de résidence, l'artiste et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors temps scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre le projet, imaginé conjointement.

2.2 Accompagnement

La Porte du Hainaut, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action. À ce titre, elle :

- accompagne le résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ; veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, une information s'élabore à destination des partenaires mobilisables sur le territoire d'accueil ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du résident par le plus grand nombre.

3. Conditions financières et contractualisation

3.1 Rémunération

La rémunération de chaque résident est fixée à 9000 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois) pour l'ensemble de la résidence. Il est précisé que le coût total employeur **ne pourra excéder en aucun cas** 18.000 euros (coût ajusté en fonction du statut de l'artiste-résident et/ou du régime auquel ils sont affiliés) pour les 12 semaines de résidence (phase d'immersion incluse)

Ce montant comprend :

- les charges sociales, taxes et cotisations
- le cas échéant, les droits d'auteur

Cette rémunération correspond et à la mission, à proprement parler, dans son intégralité, à savoir :

*les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc., susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliées et des créations conjointes de « gestes artistiques »

*l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes

La Porte du Hainaut pourra par ailleurs prendre en charge la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires.

Les frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge en complément sur la base d'un forfait par La Porte du Hainaut.

La collectivité prend également en charge, dans le cadre de ce forfait, 2 voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine). En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement des résidents. Concrètement, un logement est mis à la disposition des artistes sur le territoire.

Ce logement peut être individuel ou partagé avec les autres artistes en résidence sur le territoire. Dans le cas d'un logement partagé chaque artiste aura une chambre et des sanitaires individuels (salle de bain, wc), les espaces communs pourront être partagés (salon, cuisine).

Si une équipe artistique répond collectivement à l'appel à candidature, les artistes de cette équipe seront hébergés dans un logement commun où ils devront peut-être partager une ou plusieurs chambres, sanitaires et espaces communs.

Ce sont les contributions respectives de La Porte du Hainaut et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

3.2 Contractualisation

La Porte du Hainaut n'est pas en mesure de salarier directement l'artiste résident. La résidence

donnera lieu à une contractualisation globale sous forme de convention.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission. Il y sera spécifié les conditions de suspension ou d'annulation du contrat en cas de maladie, accident ou force majeure. Dans le cas où l'incapacité totale intervient en cours d'exécution du contrat, l'artiste sera indemnisé au prorata du nombre de jours effectués selon les justificatifs fournis.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité, le cas échéant.

4. Faire acte de candidature

4.1 Le candidat

Le candidat étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Le résident retenu s'engage à être présent effectivement sur le territoire pendant toute la période de résidence et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Chaque candidat intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé [« qu'est-ce qu'une résidence-mission » et "le programme qu\(art\)ier en Haut-de-France](#). Ces textes font office de cahier des charges. Ils se veulent à ce titre, les plus renseignant possible,
- à bien appréhender le contexte territorial

4.2 Procédure de candidature

Pour candidater, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Il est demandé au candidat d'inclure ses disponibilités dans sa candidature et de proposer un calendrier relatif aux 11.5 semaines de résidence étalées sur 3 mois de façon la plus condensée possible.
- Un curriculum vitae
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat
- Les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes

artistiques.

- Une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. (À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence
- Un descriptif du statut du répondant (association, collectif...)
- Un devis détaillant le budget

L'envoi se fait de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF UNIQUEMENT, à l'adresse suivante : clea@agglo-porteduhainaut.fr (sujet: Qu(art)ier – CAPH - du nom de l'artiste). Un accusé de réception validera votre candidature au plus tard dans les 72h après réception de votre dossier.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Service culture « spectacle vivant »

Site Minier de Wallers-Arenberg

Rue Michel Rondet – BP 59

59 135 Wallers-Arenberg

La date limite d'envoi est fixée au 16 septembre 2026 dernier délai. Merci de prendre contact le 17 septembre 2026 avant 12h si vous n'avez pas reçu l'accusé de réception. Aucune réclamation ne pourra être faite après cette date.

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux de la résidence-mission.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

4.3 Rappel du calendrier

Clôture de la consultation : mercredi 16 septembre 2026 à minuit

Entretiens de sélection : vendredi 2 octobre 2026 matin

Période d'immersion et de rencontres des acteurs : du 4 au 16 novembre 2026

Résidence : 11 semaines dans la période du 1^{er} janvier au 3 juillet 2027

4.5 Contacts

Direction Culture : clea@agglo-porteduhainaut.fr

Téléphone : 03 27 09 91 46

Direction Cohésion Sociale : secretariatpv@agglo-porteduhainaut.fr

5. En savoir plus sur la résidence qu(art)iers

Qu'est-ce qu'une résidence mission ?

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

Qu'est-ce qu'une résidence qu(art)ier ?

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/programme-qu-art-iers-en-hauts-de-france>